

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014

**Présents** : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, MONGEON, PIERSON, BERNARD, LEFEBVRE, BERMOND, ORAND, PEYRICHOU, GARCIA, CARMEL, TISSEYRE, REBOUL, PARRON.

**Absent(s)** : MM.

**Pouvoir(s)** : MM.

Mme PEYRICHOU a été nommée secrétaire.

**Début de la séance : 20h30**

## Délibérations

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2014**

Rectification et ajout du nom de M. Sylvain TISSEYRE à la commission de sécurité des pistes. Tous les autres points sont validés.

**N° 2014-49 Budget Primitif 2014 du budget annexe Chaufferies**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2014 du budget annexe Chaufferies, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 562 446,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	341 232,00 €
Section d'Investissement	221 214,00 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe Chaufferies, exercice 2014, à la somme de 562 446,00 €.

**N° 2014-50 Budget Primitif 2014 du budget annexe service Bois**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2014 du budget annexe service Bois, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 938 421,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	780 978,00 €
Section d'Investissement	157 443,00 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe service Bois, exercice 2014, à la somme de 938 421,00 €.

**N° 2014-51 Budget Primitif 2014 du budget annexe service Eau et Assainissement**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2014 du budget annexe Eau et Assainissement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 219 836,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	267 808,00 €
Section d'Investissement	952 028,00 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget annexe Eau et Assainissement, exercice 2014, à la somme de 1 219 836,00 €.

**N° 2014-52 Taxes directes locales – taux d'imposition 2014**

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 soit :
  - Taxe d'habitation ➤ 19,30%
  - Taxe foncière bâti ➤ 14,05%
  - Taxe foncière non bâti ➤ 58,39%
  - Cotisation foncière des entreprises ➤ 16,11%
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2014-53 Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé**

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante les différentes demandes déposées à ce jour par les associations.

Considérant la nécessité de statuer sur les attributions financières correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

✓ décide d'attribuer les sommes suivantes aux associations comme ci-après :

NOM	MONTANT	NOM	MONTANT
Amicale Sapeurs-Pompiers	500,00	Comité des Fêtes	8 500,00
ACHB (bibliothèque)	1 000,00	Les Amis de l'école de Lus	1 200,00
La Boule Lussoise	200,00	Syndicat d'Initiative de Lus	2 000,00
Les Lucioles	2 500,00	Chorale du Haut-Buëch	100,00
Lus Culture	1 400,00	Ski Club Veynois	650,00
UFAC	250,00	Ski Club Dévoluy	110,00
Club Lussois du 3 <sup>ème</sup> âge	450,00	Les Bouscatiers du Buëch	2 000,00
Lus ski de fond	1 000,00		

#### **N° 2014-54 Subvention au budget annexe Eau et Assainissement**

Le maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que le budget annexe de l'Eau et l'Assainissement fait l'objet d'un apport financier depuis le budget Communal.

Considérant la nécessité de statuer sur l'attribution financière correspondante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide de valider l'inscription d'une somme de 104 468,00 € au titre d'une subvention d'exploitation à l'article budgétaire 657371.

#### **N° 2014-55 Budget Primitif 2014 du budget Commune**

Monsieur le Maire soumet aux membres de l'assemblée délibérante le projet de Budget Primitif 2014 du budget Commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 653 981,00 € et comme suit :

Section de fonctionnement	2 133 114,00 €
Section d'Investissement	1 520 867,00 €

Après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif du budget Commune, exercice 2014, à la somme de 3 653 981,00 €.

#### **N° 2014-56 Syndicat Intercommunal de Télévision – opérations de liquidation**

Le maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un courrier de M. le Préfet de la Drôme du 24 février 2014 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal de Télévision (SIT) de Châtillon-en-Diois.

Considérant la nécessité de statuer sur les conditions de sa liquidation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ décide d'abandonner au profit de la commune d'Aucelon, en contrepartie des services rendus par celle-ci, la trésorerie (4 410 €) dont dispose le SIT ;
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 2014-57 Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – désignation d'une partie des membres au Conseil d'Administration**

Le maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'en application des articles R123-7 et suivants du Code de l'Action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste. Il rappelle également qu'il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Considérant la nécessité de procéder à cette formalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ constate l'unique liste présentée ;
- ✓ proclame membres du conseil d'administration du CCAS de Lus-la-Croix-Haute :
  - GAILLARD Yves,
  - PIERSON Corinne,
  - PEYRICHOU Marie-France,
  - LEFEBVRE Yannick.

#### **N° 2014-58 Local de l'ancien Office de Tourisme – location à un tiers**

Le maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le local de l'ancien Office de Tourisme a été libéré dernièrement par le locataire jusqu'alors en place.

Considérant la nouvelle demande de mise à disposition onéreuse et à caractère commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- ✓ accepte l'offre de location formulée par M. PAYOT Jérôme,
- ✓ précise que la location fera l'objet d'un bail commercial dont la rédaction sera confiée à Maître VIEU, Notaire à Aspres-sur-Buëch,

- ✓ stipule que le local actuellement loué par l'intéressé à la commune de Lus-la-Croix-Haute devra être restitué à celle-ci une fois le transfert d'activité commerciale réalisé,
- ✓ indique que les frais correspondants seront à la charge du preneur,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Divers

**Fin de la séance : 23h30**